

# Courses des Cuirassiers 2025 - Règlement

**Organisateur :** Athlétic Vosges Du Nord (AVDN), Reichshoffen

Présidente : Carole Gomez – Tél. : 06 78 43 32 39



## **1. ORGANISATION**

Les COURSES DES CUIRASSIERS sont une manifestation sportive qui compte différentes épreuves organisées le samedi 22 mars 2025 par l'ATHLETIC VOSGES DU NORD, club de course à pieds de REICHSHOFFEN.

Toutes les informations et le descriptif des parcours (profils et tracés) sont disponibles sur le site de l'association <https://www.athletic-vdn.com>

Vous pouvez contacter l'Organisateur par mail [goumichou@gmail.com](mailto:goumichou@gmail.com)

## **2. LES COURSES : DATE, DISTANCES, HORAIRES, LIEUX DES DEPARTS/ARRIVEES**

**Toutes les épreuves ont lieu le SAMEDI 22 MARS 2025**

Les départs et arrivées sont donnés sous l'arche de l'aire de départ/arrivée sur le site du Complexe Sportif de Reichshoffen devant le gymnase du tennis aux heures suivantes :

14H00 TRAIL DES CUIRASSIERS : Trail de 25 km 890 D+

14H15 LES FOULEES DES CUIRASSIERS : Course 80% sur route de 10,2 km 110 D+

14H30 LA MARCHÉ DES CUIRASSIERS : Marche sportive de 8,5 km 80D+

19H00 LA NOCTURNE DES CUIRASSIERS : Course 100% route de 11,2 km 150 D+

Tous les parcours proposés forment une boucle, leurs traces et profils sont visibles sur le <https://www.athletic-vdn.com>  
A noter que les distances et dénivelés peuvent varier selon l'équipement de mesure utilisé.

## **3. PARTICIPATION ET CATEGORIES D'AGE**

Selon les Catégories d'âge de la FFA :

- Le Trail des Cuirassiers à partir de Espoire : année de naissance 2005 (20 ans dans l'année)
- Les Foulées des Cuirassiers à partir de Cadet : année de naissance 2009 (16 ans dans l'année)
- La Marche/rando sportive ouverte à tous.
- La Nocturne des Cuirassiers à partir de Cadet : année de naissance 2009 (16 ans dans l'année)

Les cadets sont autorisés à participer aux Foulées et à La Nocturne sous réserve de présenter une autorisation parentale signée.

[https://www.ats-sport.com/images/questionnaire\\_de\\_sante\\_FFA.pdf](https://www.ats-sport.com/images/questionnaire_de_sante_FFA.pdf)

## **4. CONDITIONS DE PARTICIPATION : PPS ET LICENCES SPORTIVES**

### **LE CERTIFICAT MEDICAL N'EST PLUS ACCEPTE**

Les Courses des Cuirassiers comprennent des épreuves ouvertes à toute personne licenciée et non licenciée de toute nationalité, dans le respect de l'application du paragraphe 3°.

L'article 231-2-1 du Code du Sport, stipule que la participation aux Courses n'est possible et n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent/ou qui peuvent présenter, soit :

- une **licence FFA** en cours de validité le jour de la manifestation : Athlé Compétition FFA, Athlé running ou un PASS-RUNNING
- un **PPS** - Parcours Prévention Santé - valide le jour de la course (à créer sur <http://pps.athle.fr/>)

A noter : le PPS n'est valable que 3 mois à partir du moment de la saisie. Pour être valable le jour des Courses des Cuirassiers, il peut être établi à partir du 22 décembre 2024.

L'organisateur conservera la trace du document présenté (numéro et fédération de délivrance pour la licence, original ou copie du PPS) pendant la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

**Les animaux sont interdits sur la course, dans la salle et dans l'enceinte du complexe sportif.**

## **5. TARIFS ET MODALITES DES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions aux courses, chronométrées et classantes, sont assurées par Performance67 et peuvent s'effectuer **en ligne jusqu'au jeudi 20 mars 2025 minuit** sur le site [www.performance67.com](http://www.performance67.com)

Seuls les dossiers complets seront validés.

Les coureurs peuvent participer à plusieurs courses, 'Trail + Nocturne' ou 'Foulées + Nocturne', mais les inscriptions restent dissociées et ne donneront pas lieu à un classement combiné.

Nous vous recommandons l'inscription en ligne, mais elle reste possible sur place le jour de la manifestation, moyennant une majoration du tarif.

**Les inscriptions à la Marche se feront exclusivement sur place**, le jour de l'épreuve et sans obligation de PPS. Elles sont ouvertes à toute personne, adulte et enfant en âge de randonner sur la distance et accompagné d'un adulte.

### **Droits d'inscription**

<b>Epreuves</b>	<b>Tarif Internet jusqu'au 20/03/2025-minuit</b>	<b>Tarif sur place le jour de l'épreuve</b>
TRAIL des Cuirassiers	20,00 €	25,00 €
FOULEES des Cuirassiers	14,00 €	19,00 €
MARCHE des Cuirassiers	Pas d'inscription en ligne	5.00 €
NOCTURNE des Cuirassiers	14,00 €	19,00 €

Ces frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard et le chronométrage,
- L'assistance médicale,
- Les ravitaillements,
- Le lot souvenir : il sera offert aux 500 premiers dossards attribués aux coureurs

## **6. RETRAITS DES DOSSARDS**

Toutes les inscriptions sur place et les retraits des dossards se feront le jour des épreuves, le samedi 22/03/2025, au gymnase du tennis du Complexe Sportif à côté de l'aire de départ,

- Trail, Foulées et Marche : à partir de 12h00.
- Nocturne et/ou participation à deux courses : également à partir de 12h00

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à 15 minutes avant le départ de l'épreuve concernée.

Le dossard doit être fixé à l'avant, non plié, non découpé et devra être visible tout au long de l'épreuve.

## **7. TRANSFERT DE DOSSARDS, REMBOURSEMENT**

L'inscription est nominative, ferme et définitive et engage personnellement le participant et/ou les parents du mineur.

Le transfert d'inscription ou la cession d'un dossard à un tiers ne sera possible qu'après accord écrit de l'Organisateur (veuillez nous contacter par mail, [marie-claire.woerth@orange.fr](mailto:marie-claire.woerth@orange.fr) )

Toute personne rétrocédant son dossard ou tout participant porteur d'un dossard indûment obtenu sera en infraction avec le présent règlement et pourra être déclaré hors course ou être tenu responsable de tout accident subi ou causé lors de l'épreuve.

Les demandes de remboursement suite à une blessure pourront être prises en compte jusqu'au 15/03/2025, accompagnées d'un justificatif médical attestant de la contre-indication à la participation à l'épreuve. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé pour quelque raison que ce soit.

## **8. EQUIPEMENTS**

Equipements à adapter pour l'ensemble des épreuves :

- Vêtements selon condition météo
- Réserve en eau (hors Trail, pour lequel 1/2l est obligatoire) selon condition météo et besoin du participant
- Bâtons autorisés uniquement pour la Marche des Cuirassiers et le Trail des Cuirassiers

Equipements obligatoires :

- Pour les trois courses : Téléphone portable, chargé pour la durée de la course
- Pour le Trail des Cuirassiers
  - une réserve d'eau d'un demi-litre minimum
  - un gobelet personnel pour les ravitaillements
  - une alimentation solide (barres énergétiques, gels, ...)
  - une couverture de survie
  - un sifflet
- Pour la Nocturne des Cuirassiers :
  - une lampe frontale adaptée et chargée pour la durée de la course
  - un sifflet

## **9. CONSIGNES, VESTIAIRES et DOUCHES**

Des consignes sont à votre disposition pour vos effets personnels et une étiquette avec le numéro de votre dossard sera apposée à votre sac.

Des vestiaires et des douches seront à votre disposition sur le site d'arrivée, dans le Gymnase du tennis et dans le gymnase B.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, les concurrents sont responsables de leurs affaires en dehors des consignes.

## **10.RAVITAILLEMENTS**

Les Courses des Cuirassiers sont des épreuves en semi-autosuffisance et vous trouverez

- Sur Le Trail des Cuirassiers (25 km), 2 ravitaillements avec solide et liquide
  - Au col de l'Ungerthal, km 12,6
  - A l'arrivée
- Sur Les Foulées des Cuirassiers (10.2km), 2 ravitaillements
  - A mi-parcours au km 5,7 un ravitaillement liquide (gobelets en carton disponibles)
  - A l'arrivée un ravitaillement solide et liquide
- Sur la Nocturne des Cuirassiers (11.2 km), 2 ravitaillements :
  - Rue de la forêt au km 4,6 un ravitaillement liquide (gobelets en carton disponibles)
  - A l'arrivée un ravitaillement solide et liquide
- Sur la Marche (8.5 km), 2 ravitaillements
  - A mi-parcours au km 5 un ravitaillement liquide (gobelets en carton disponibles)
  - A l'arrivée un ravitaillement solide et liquide.

Les ravitaillements sont accessibles à l'ensemble des participants portant un dossard.

Il incombe aux participants de prévoir les solides et liquides éventuellement nécessaires en dehors des points de ravitaillement.

Il appartient aux coureurs d'emporter leur propre récipient ou gobelet sur le Trail des Cuirassiers.

## **11.BARRIERES HORAIRES SUR LE TRAIL DES CUIRASSIERS 25 KM et ABANDONS**

Les Courses des Cuirassiers, hors Marche, sont par définition des compétitions de course à pied.

**Pour le Trail des Cuirassiers**, une barrière horaire est définie au km 12,6, lieu-dit Ungerthal, point d'implantation du ravitaillement de la course. Elle est fixée à 16h15, soit 2h15 après le départ de l'épreuve.

**Pour être autorisé à poursuivre l'épreuve, le coureur devra repartir du point de passage avant la barrière horaire.** Passé le délai de la barrière, le concurrent sera déclaré hors délai et par conséquent hors course.

Dans le cas d'une mise hors course par les personnes habilitées, signaleurs ou secouristes, le participant devra rendre son dossard. Si après cette restitution il décide tout de même de continuer sa course, il le fera sous sa propre responsabilité et ne pourra se retourner contre l'Organisateur en cas d'accident.

L'Organisateur assurera le rapatriement du coureur qui abandonne ou qui serait mis hors course à une barrière horaire, à partir des points de ravitaillement ou des points de passage signaleurs, sans engagement de délai.

En cas d'abandon en tout autre point du parcours, le coureur devra, par ses propres moyens, rejoindre et remettre son dossard au premier signaleur qui se chargera d'informer l'Organisateur.

## **12.SECURITE, PARCOURS, BALISAGE, RESPECT DU CODE DE LA ROUTE**

Des signaleurs seront présents sur les endroits délicats des parcours pour orienter et garantir la sécurité optimale des coureurs et des autres usagers des espaces publics.

Sur les Foulées des Cuirassiers (10,2 km), les rues du Stade, des Marronniers, du Cerf, des Contes d'Ochsenstein seront sécurisées par des signaleurs pour le passage des coureurs.

Les traversées de routes seront encadrées par une équipe renforcée de signaleurs (OBERBRONN)

Toutefois les coureurs ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules et chaque participant devra s'engager à respecter le Code de la Route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Le balisage des tracés des courses se fera à l'aide de fanions roses piqués au sol.

Cette signalisation sera renforcée aux croisements par un marquage au sol fait de sciure qu'il ne faudra pas enjamber.

Un serre-fil assurera la fermeture des courses jusqu'à la ligne d'arrivée et il procédera en même temps au débaisage.

### **13.SECOURS**

L'Organisateur déploie un Dispositif Prévisionnel de Secours coordonné par un responsable des Secours.

Outre la déclaration de la manifestation au service d'urgence compétent, la sécurité médicale et les premiers secours sont assurés par La croix rouge de l'antenne de Haguenau avec qui l'Athlétic Vosges du Nord a signé une convention.

Le directeur de course et les signaleurs seront habilités à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à la poursuite de son épreuve.

L'assistance médicale sera effective et assurée sur les parcours, du départ à l'arrivée.

Tout participant s'engage à autoriser l'Organisateur à lui faire donner les soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence. Compte tenu de la spécificité du/des parcours, les moyens de secours seront mobiles.

Les secours et signaleurs sont en liaison avec le PC course par téléphone.

Chaque participant est tenu d'avoir noté dans son téléphone les numéros de téléphone du directeur de course, du responsable parcours, à savoir : **06.77.74.26.51** ou **06.32.26.31.03**.

### **14.RESPONSABILITE, ASSURANCE, COUVERTURE**

L'Organisateur, l'ATHLETIC VOSGES DU NORD, a souscrit une police d'assurance auprès de l'Assurance MMA ASSOCIATION sous le contrat N°141513258 et pour couvrir la Manifestation des Courses des Cuirassiers.

Les concurrents possédant une licence sportive émise par la FFA, sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter leur propre assurance à titre individuel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du simple fait d'un problème de santé ou d'une préparation insuffisante aux courses proposées.

Les concurrents s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommage ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **15.CIVISME, RESPECT de l'ENVIRONNEMENT**

Les participants inscrits à toutes les épreuves des Courses des Cuirassiers, s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés : ils ne laisseront aucun déchet (papiers d'emballage, tubes de gels, plastiques, déchets organiques...) sur leur parcours.

Les participants devront donc conserver leurs déchets et emballages jusqu'aux zones de propreté mises à disposition et signalées aux ravitaillements.

Tout manquement à ces règles entraînera la disqualification immédiate.

## **16.RECOMPENSES, CLASSEMENTS ET PODIUMS**

En-dehors de la Marche, toutes les épreuves sont chronométrées et donnent lieu à un classement.

L'Organisateur récompensera les participants selon les classements suivants :

- Trail des Cuirassiers
  - Femmes : 5 premières scratch
  - Hommes : 5 premiers scratch
  - Pas de récompense par catégorie\*
- Foulées des Cuirassiers
  - Femmes : 3 premières scratch et les premières de chaque catégorie\*
  - Hommes : 3 premiers scratch et les premiers de chaque catégorie\*
- Nocturne des Cuirassiers
  - Femmes : 3 premières scratch et les premières de chaque catégorie\*
  - Hommes : 3 premiers scratch et les premiers de chaque catégorie\*

(\*) Catégories : de cadet à Masters

## **17.ANNULATION DE COURSE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents (contrainte sanitaire...), l'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre, voire l'ensemble des épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **18.DROITS A L'IMAGE**

Tout coureur à qui est attribué un dossard, autorise l'Organisateur ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support, y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **19.INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les personnes ou responsables légaux ayant effectué l'inscription bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations il suffit de s'adresser à l'Organisateur, par le biais de l'adresse mail suivante : [goumichou@gmail.com](mailto:goumichou@gmail.com)

## **20.RESTAURATION**

Restauration chaude et buvette sur place à partir de 16 heures le samedi 22 mars 2025.

Le paiement pourra être effectué en liquide, par chèque ou par Carte Bancaire.

***Le simple fait de participer à la manifestation des courses des cuirassiers 2025, implique la connaissance, la lecture, le respect et l'acceptation du présent règlement intérieur et de l'intégralité des articles/conditions associées.***

***Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement et s'obligent à laisser à disposition la version en vigueur sur le site internet de la manifestation.***

***[www.athletic-vdn.com](http://www.athletic-vdn.com)***

Pour tout complément d'information : 06.78.43.32.39 ou 06 77 74 26 51

## Annexe : TABLEAU RECAPITULATIF DES COURSES DES CUIRASSIERS

Courses	Trail des Cuirassiers	Foulées des Cuirassiers	Nocturne des Cuirassiers	Marche des Cuirassiers
Distance [km]	25	10,2	11,2	8,9
Dénivelé + [m]	900	110	160	100
Age requis [année de naissance]	2005	2009	2009	-
Retrait des dossards [jour et heure]	22/03/2025 à partir de 12h	22/03/2025 à partir de 12h	22/03/2025 à partir de 12h	22/03/2025 à partir de 12h
Départ	14h00	14h15	19h00	14h30
Barrière horaire	16h15 au 1 <sup>er</sup> ravito	-	-	-
Equipement à adapter	Vêtements Bâtons	Vêtements Eau	Vêtements Eau	Vêtements Eau Bâtons
Equipement obligatoire	Téléphone 1/2l d'eau Aliments Gobelet Couverture de survie sifflet	Téléphone	Téléphone Lampe frontale sifflet	-
Tarif Internet	20,00 €	14,00 €	14,00 €	-
Tarif sur place	25,00 €	19,00 €	19,00 €	5,00 €